

Saisie sur salaire pour dettes des ascendants

Par vatvat, le 05/02/2012 à 22:32

Bonjour,

Ayant des parents qui gèrent trés mal leur budget, mon frère et moi, sommes constament obligés de régler leurs dettes, celà fait trop longtemps que ça dure, nous n'arrivons pas à faire notre propre vie, et dernièrement nous avons reçu un avis de saisie sur salaire dont bien sur, nos employeurs ont été informés, effectués par le trésor publiques.

Avant de subir cette humiliation auprés de notre employeur, les agents de ce service n'auraient pas dû nous en informer personnellement?

Comment pouvons nous faire pour nous "désolidariser" d'eux?

Quelles peuvent être les répercussions sur notre carrière professionnelle?

Par cocotte1003, le 06/02/2012 à 04:15

Bonjour, à moins de vous etes porté caution pour eux vos parents (loyer, maison de retraite, associés, indivision), vous n'etes pas responsable des dettes de os parents. Il faudrait précisez pour quel motif, l'huissier vous a saisi, cordialement

Par Marion2, le 06/02/2012 à 11:59

cocotte a raison, à moins de vous êtes portés caution, aucun créancier ne peut vous demander le paiement des dettes de vos parents.